



rupture conventionnelle et problemes patron

Par **sjmc**, le **15/04/2010** à **09:41**

bonjour,

Je ne sais pas vers qui me tourner pour me conseiller, je travaille dans une entreprise depuis 3,5 ans embauché sous l'intitulé technicien, mon patron dès le départ m'a fait faire le travail de responsable de production, étant du genre calme malgré les réflexions permanentes et insatisfaction récurrente je gérais bien. Jusqu'à il y a quelques mois ou son attitudes à mon égard est pénible à vivre, réflexions sur mes capacités du matin au soir et la goutte d'eau, un intérimaire embauché par ses soins a fait une erreur de d'assemblage sur des lattes de bois qui a fait perdre 2000 euros, j'ai eu droit à une lettre remise en main propre attestant de mon incapacité professionnelle, j'ai donc demandé une rupture conventionnelle pour laquelle il n'est pas contre mais depuis c'est du harcèlement permanent, d'abord il m'a demandé de lui remettre la clé du vestiaire que j'étais le seul à utiliser, je dois me changer dans les toilettes pour handicapé, ensuite il me répète à longueur de journée que ce n'est pas la motivation qui me manque mais bien des compétences et cerise sur le gâteau il m'a dit lundi que ce n'était pas la peine de compter sur le paiement des mes heures sup qui serviront en fait à rembourser ce qu'il a perdu sur le problème de l'intérimaire, je dois avouer que je suis à bout de nerf car il me rabaisse devant mes collègues (qui bien sur ne veulent pas témoigner, je les comprend ils sont sous contrat, et ont peur des représailles. N'en pouvant plus, et souffrant d'une maladie de crohn (maladie dont le stress favorise les crises) je me suis mis en arrêt maladie aujourd'hui. Je sais très bien que le retour sera difficile, voire impossible, je suis sous antidépresseur depuis 1,5 an, je pense être près, ou être en dépression maintenant, que dois je faire? Est il possible de rester en dépression jusqu'à ce que je retrouve un autre travail? et comment faire, juste une visite chez le généraliste, ou aller voir la médecine du travail?

Par **miyako**, le **17/04/2010** à **00:46**

Bonsoir,

il faut que votre médecin généraliste fasse un arrêt de travail, sur lequel, il indique que l'arrêt est dû à une dépression ayant pour origine les conditions de travail. Avant d'envoyer l'arrêt à la CPAM, vous faites une copie de la partie CPAM et vous prenez rendez vous avec le MDT d'urgence. Au besoin votre médecin peut faire une lettre pour le MDT.

Ensuite, le MDT peut, si il le juge nécessaire vous mettre en inaptitude, vous voyez avec lui, car la procédure est un peu longue; néanmoins durant toute la procédure (6 semaines au total) vous devrez être en maladie, si non vous ne serez pas payé. Donc à voir avec votre médecin traitant et le médecin du travail.

Pour vos heures sup., il faut monter un dossier et exiger que votre patron vous les paye normalement.

Si réellement ,vous n'aviez pas la compétence pour votre poste ,il pouvait vous licencier pour insuffisance professionnelle.

Amicalement vôtre.

suji Kenzo

Par **sjmc**, le **17/04/2010 à 06:41**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Mais si la MDT me déclare inapte, n'aurais-je pas des problèmes pour retrouver un autre job par la suite, car il y a une visite MDT à l'embauche, n'est il pas risqué de faire ça? En même temps que puis je faire d'autre.

La discution est impossible avec mon patron, il n'écoute pas il s'énerve, pourrais-je faire une rupture de contrat par les prud'homme?

Cordialement,

Sjmc.

Par **miyako**, le **17/04/2010 à 10:22**

bonjour,

Oui ,vous pouvez demander la résiliation judiciaire de votre contrat de travail,mais il faudra aller sur le fond devant le bureau de jugement et cela prendra un peu de temps.Mais durant ce temps là vous serez toujours dans l'entreprise et percevrez un salaire.

Amicalement vôtre

suji Kenzo

Par **sjmc**, le **17/04/2010 à 16:15**

Bonjour,

Merci pour tous ces renseignements, je vais réfléchir posément à toutes ces options, et voir ce qui est le mieux pour ma famille et moi, en faisant le moins de vagues possible.

Cordialement,

Sjmc.